

8 Faits divers & Justice

En Afrique

Côte d'Ivoire/Williamsville : des individus provoquent un accident et tuent la victime

UN meurtre, commis dans des circonstances comme on n'en voit pas tout le temps, a été perpétré, à Williamsville, dans la commune d'Adjamé. C'était dans la nuit du jeudi 12 janvier 2017. La victime, Traoré Seydou, un électricien en bâtiment, qui s'emploie à rentrer chez lui sur sa moto, est volontairement bousculé par deux individus, eux aussi, en moto. Déséquilibré, l'électricien chute violemment au sol. Les deux assaillants en profitent pour lui planter plusieurs coups de couteau sur le corps, avant de prendre la fuite. Une enquête judiciaire a été ouverte.

Mali/Zégoua : un enfant de 13 ans retrouvé mort dans un puits

La tragique nouvelle, comme une traînée de poudre, a envahi la ville de Zégoua, après la découverte du corps de Daouda Coulibaly, en fin de semaine dernière, dans un puits à la périphérie, sur la route de Fanidiama. Le corps découvert, après 11 jours de la disparition du jeune homme, était complètement décomposé. La police a donc ouvert une enquête, pour élucider les circonstances exactes de ce décès.

Maroc/Sidi Bennour : il sauve sa peau en abandonnant sa copine à deux violeurs

Nezha, une adolescente de 15 ans, part de son école pour rencontrer son copain, non loin d'une forêt de la ville de Sidi Bennour. Alors qu'il converse sur le chemin de leur domicile, le couple est surpris par deux jeunes hommes qui ont surgi de nulle part armés de couteaux. L'un d'eux a frappé le copain de Nezha, qui a pris la fuite, laissant ainsi sa copine livrée à elle-même. Les deux agresseurs la conduisent jusqu'à un douar de la région, pour se relayer sur son corps, la violant à tour de rôle jusqu'à l'aube. Une plainte a été déposée à la police, qui a réussi à épingleur un des violeurs. L'autre complice est toujours recherché.

Sénégal/Tambacounda : une fillette de 3 ans se tue avec un pistolet

A Sinthiou Malème, une localité située à 27 km de Tambacounda (Est), un homme de 45 ans qui détenait un pistolet artisanal sans autorisation administrative, a été arrêté après la mort de sa nièce, qui jouait avec l'arme en question. Les faits se déroulent, le 15 janvier dernier, dans le domicile d'un bijoutier. Ses enfants sont entrés en possession de l'arme qui contenait des munitions et ont commencé à jouer avec. C'est dans ces circonstances que la fillette a pointé le pistolet en direction de sa cuisse gauche et a appuyé sur la détente. La balle a brisé l'os. Évacuée au poste de santé de la commune, la fillette succombera à ses blessures, suite à une forte hémorragie. L'oncle a été déféré au parquet.

Rassemblés par COE

Après l'incarcération de l'ancien ministre Étienne Dieudonné Ngoubou Ses avocats en appellent au chef de l'Etat

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville

UNE semaine après l'incarcération à la prison de Gros Bouquet de l'ancien ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, Étienne Dieudonné Ngoubou, ses avocats ont décidé de lancer une campagne d'information destinée à édifier l'opinion sur la situation de leur client. L'acte 1 de cette opération est la conférence de presse animée, hier, par Mes Richard Sedillot (barreau de Rouen), Félicité Esther Zeifman (barreau de Paris), Anges Nzigou et Cédric Maguisset (barreau du Gabon). Avec pour point d'orgue cet appel lancé au président de la République, Ali Bongo Ondimba, en tant que haut gardien de la Constitution, afin qu'il mette un terme à ce que ces experts du droit qualifient d'"aberration judiciaire". Me Cédric Maguisset a préalablement rappelé le contexte dans lequel son



Photo : SCOM

Les avocats- de l'ex-membre du gouvernement, lors de leur sortie médiatique hier.

client a été arrêté. D'après lui, l'ex-membre du gouvernement se serait rendu de son propre chef à la direction générale des Recherches (DGR), à la suite de rumeurs de détournements impliquant sa personne. Mais, après que le parquet de Libreville s'est saisi du dossier, une information judiciaire a été ouverte, à la suite de laquelle

sa mise en détention préventive a été décidée. Aussi, Me Richard Sedillot a-t-il dénoncé des errements procéduraux dans la structuration de ce dossier. En effet, pour cet avocat, vice-président de la commission internationale du Conseil national des barreaux, l'article 78 de la Constitution gabonaise aurait tout simplement été

mal interprété. Lequel, a-t-il rappelé, stipule que "...les membres du gouvernement et les membres de la Cour constitutionnelle sont pénalement responsables devant la Haute Cour de justice des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions (...)." Pour l'expert français, le critère à considérer dans ce texte est celui de la temporalité. D'après lui, ce

n'est donc pas parce que son client n'est plus membre du gouvernement, qu'il ne relèverait plus de la compétence de cette juridiction d'exception.

Et Me Félicité Esther Zeifman de souligner que le tribunal de première instance, qui a inculpé l'ancien ministre, est manifestement incompétent. Selon les avocats d'Étienne Dieudonné Ngoubou, il était important que les errements constatés dans le cadre de la procédure parviennent aux oreilles du président de la République.

Richard Sedillot et ses collègues se disent d'ailleurs confiants de ce que lorsque le chef de l'Etat les aura entendus, il se rendra à l'évidence qu'une aberration judiciaire a été commise sous ses yeux. Et que, par conséquent, il vienne à assurer le respect de la Loi fondamentale.

Vols aggravés à Moanda Trois cambrioleurs à Yéné

AEE
Libreville/Gabon

JEAN-Félix Boungouéré, maçon de 33 ans, habitant le quartier Rio, dans la ville de Moanda, a été placé en détention préventive à la prison centrale de Yéne (Franceville), par le juge d'instruction. En même temps que Dan Christopher Mbimba, 24 ans, et Béranger Ossami, 25 ans, pour des faits de vols.

Selon les faits rapportés par les Officiers de police judiciaire (OPJ), en charge de l'enquête, Jean-Félix Boungouéré serait un récidiviste. Il avait déjà été condamné à un mois de prison, pour des faits similaires. Après avoir fracassé à l'aide d'un arrache-clou la porte de la maison d'une dame habitant le même quartier que lui, il s'y serait introduit et fait main basse sur un poste téléviseur écran plat. Puis, il l'aurait dissimulé dans de hautes herbes. Au moment de revenir le chercher plus tard, il a été aperçu par un voisin qui alerte aussitôt les forces de police. Boungouéré est rapidement maîtrisé et conduit au poste.

Aux quartiers Belle-vue 2 et Commercial, ce sont



Photo : AEE

Jean-Felix Boungouéré...

Dan Christopher Mbimba et son acolyte Béranger Ossami, qui auraient également commis un vol similaire dans la nuit du 24 décembre 2016. Les deux individus seraient ressortis avec une chaîne Hi-fi, un mixer, un troller et un écran plat. Après plusieurs se-

maines de recherche, les flics parviendront finalement à mettre la main sur les deux présumés voleurs. Les trois présumés cambrioleurs ont été présentés devant le parquet de Franceville qui les ont placés en détention préventive à la prison de Yéné.



Photo : AEE

...et Béranger Ossami, deux des trois présumés voleurs qui séjournent à Yéné.



LSBEK 2017